



8^{ème} RALLYE REGIONAL DU BALCON EST DU VERCORS/VILLE DE VIF LES 12 et 13 juillet 2019



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **Mercredi 15 Mai 2019**

Ouverture des engagements : **Lundi 3 Juin 2019**

Clôture des engagements : **Lundi 1er Juillet (cachet de la poste faisant foi)**

Parution du road-book : A retirer à l'auberge des chasseurs à Miribel - Lanchâtre

Dates et heures des reconnaissances : Voir Article 6.2 Reconnaissance

Vérifications des documents : **Vendredi 12 juillet** de 16h à 21h15 Salle polyvalente de Vif

Vérification des véhicules le **vendredi 12 juillet** de 16h15 à 21h30 place de la libération devant la mairie à VIF

Heure de mise en place du parc de départ le : **Vendredi 12 juillet** à 16h30 Salle polyvalente de VIF

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : **Vendredi 12 juillet** à 19h Salle du Sygreda VIF

Publication des équipages admis au départ le : **vendredi 12 juillet** à 22h30 Salle Polyvalente Vif

Publication des heures et ordres de départ le : **vendredi 12 juillet** à 22h30 salle polyvalente Vif

Départ de la 1^{er} Voiture Etape 1 : **Samedi 13 juillet** à 9h00 salle polyvalente de Vif

Publication des résultats partiels : $\frac{1}{2}$ heure après l'arrivée du dernier concurrent

Arrivée Finale du Rallye 1^{er} Voiture : **Samedi 13 juillet** à 18h20 Salle polyvalente de VIF

Vérification finale le : **Samedi 13 juillet** à l'arrivée du rallye, Garage GT Automobile à VARCES

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 Euros TTC

Publication des résultats du rallye le : **Samedi 13 juillet** $\frac{1}{2}$ heure après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix le : **Samedi 13 juillet** à la Salle polyvalente sur le podium d'arrivée

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le 8^{em} rallye du Balcon-Est du Vercors/Ville de VIF en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes sous le numéro R17 en date du 21/03/2019 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 228 en date du 21/03/2019.

Secrétariat du Rallye : ASA Dauphinoise

Maison Départementale des Sports 7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS 04 76 33 09 63

Site internet -> www.asadauphinoise.com

Mail : contact@asadauphinoise.com

Comité d'Organisation - Lanchâtre omnisports

Président : Jean Luc Vallier

Secrétariat de Lanchâtre omnisports : chemin des adrets 38450 Miribel Lanchâtre 06 75 60 75 25

Site internet : lanchatreomnisports.free.fr

Organisateur technique

Nom : **Lanchâtre omnisports**

Téléphone : 06.75.63.75.25

Adresse : chemin des adrets 38450 Miribel Lanchâtre

En charge de la vérification des Dispositifs pour Lanchâtre Omnisports : Vallier Jean Luc

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Armand AGOSTINHO Licence n° 12755
Commissaires Sportifs :	Isabelle FAGOT Licence n° 172694 Pierre BERTRAND Licence n°01002
Directeur de Course :	Thierry HERITIER Licence n° 1713
Directeur de Course Adjoints :	Monique BERTRAND Licence n°01001 Bruno MUSELLI Licence n°02403
Commissaire Technique Responsable :	Sylvie DALPAOS Licence n° 233751
Commissaires Techniques Adjoints :	Bernard CASSET Licence n°56047 Georges SANDELION Licence n°245840 Gérald MILAMANT Licence n°29575
Chargés des relations avec les concurrents :	JEAN Paul MAILLET Licence n°227350 Philippe KUC Licence n°209036.....
M édecin Chef	A.LEGSSAIR
Observateur : Patrick GAIGNAIRE	

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du Balcon-Est/Ville de Vif compte pour la Coupe de France des Rallyes 2019 Coéf. 2, le Championnat du Comité Rhône-Alpes 2019 et le Challenge Patrice MONTAGNAT de l'ASA Dauphinoise.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise (<http://asadauphinoise.com>) pour les vérifications administratives qui auront lieu **vendredi 12 juillet** de 16H à 21h15 à la salle polyvalente de Vif. Les vérifications techniques auront lieu de 16H15 à 21h30 à la place de la libération devant la Mairie de Vif

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard général des rallyes FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye du balcon-est du Vercors ville de vif devra remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne soit en passant par le site de l'ASA Dauphinoise (lien www.ffsa-inscriptions.org) soit directement sur le site www.ffsa-inscriptions.org, puis l'imprimer et la renvoyer par la poste à l'ASA DAUPHINOISE Maison des Sports 7 Rue de

l'Industrie 38320 EYBENS. Accompagné du règlement des droits d'engagement au plus tôt le lundi 3 juin au plus tard le **Lundi 2 juillet** (cachet de la poste faisant foi).

Attention : Toutes feuilles d'engagements non saisies en ligne sur le site www.ffsa-inscriptions.org ou feuille d'engagement reçue sans règlement des droits d'inscriptions ne sera pas prise en compte.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 110 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité des organisateurs : **320 €**
- sans la publicité des organisateurs : **640 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés après la déduction suivante, et à condition que le forfait soit signalé par écrit :

30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.

50 % dans tous les autres cas.

Les chèques seront mis en banque le **9 Juillet 2019**

3.3P ORDRE DE DEPART

3.3.1P Pour la 1ère SECTION du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les sections suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire hors pénalités routières

3.3.2P L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

□ Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)

□ Série 2 : Pilotes classés par la FIA. (priorité B)

□ Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)

□ Série 4 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).

□ Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

R5, A7S, GT10, A7K, A8, R4, R3, N4, F214, A6K, R2, A7, N3, F213, GT9, A6, A5K, A5, R2J, R1, N2, F212, N2 Série, N1, F211

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

Un reclassement sera effectué après l'**ES 1 MIRIBEL**, les équipages s'élanceront dans l'ES2 selon l'ordre du classement de l'ES1.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance est autorisée uniquement dans le parc d'assistance sur le parking de la salle polyvalente de VIF

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

5.2P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Balcon Est/Ville de Vif représente un parcours de 170 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40.2km

Les épreuves spéciales sont les suivants :

ES 1 /2 /4 - Miribel	10.4 km	3 Passages
ES3/5 -col des deux	4.5 km	2 Passages

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1P. Attention :

Les reconnaissances sont limitées à 2 jours et le nombre de passage par équipage à 3 maximums par spéciale.

Les reconnaissances seront autorisées :

Le dimanche 7 Juillet et le vendredi 12 Juillet 2019 8h00 à 18h00

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté. Des contrôles seront effectués et les sanctions appliquées conformément au règlement standards FFSA.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P Départ

Conforme au règlement standard FFSA

7.5P EPREUVES SPECIALES

7.5.1P Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

7.5.18.3P Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

Seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Primes cumulables : Scratch, classe

Coupes non cumulables

CLASSEMENT SCRATCH

1 ^{er}	350 €
2 ^{ème}	250€
3 ^{ème}	200 €

FEMININE

1 ^{ère}	300 €
2 ^{ème} (si+3partants)	180 €
3 ^{ème} (si+5partants)	120 €

CLASSES

CLASSES	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}
- 4 Partants	150 €	Lot	Lot				
4 Partants	320 €	180 €	Lot				
5 à 9 Partants	320 €	180 €	120 €	Lot			
10 à 15 Partants	320 €	180 €	120 €	90 €	Lot	Lot	
+ de 15 Partants	320 €	180 €	120 €	90 €	60 €	Lot	Lot

* 1 Coupe à chaque équipage classé

**La remise des prix se déroulera le Samedi 13 juillet
à la Salle polyvalente VIF sur le podium d'arrivée
à partir de 18h20**

3^{ème} RALLYE VHC du Balcon-Est du Vercors/Ville de Vif LES 12 ET 13 JUILLET 2019

PRE-REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES - REGLEMENT - ENGAGEMENTS - VERIFICATIONS - OFFICIELS

Identique au 8^{ème} Rallye Régional du balcon-est du Vercors ville de Vif

Le 3^{ème} Rallye VHC du Balcon-Est du Vercors/Ville de Vif compte pour le Championnat des Rallyes VHC du Comité Rhône Alpes ainsi que pour la coupe de France des Rallyes (coef.1).

La clôture des engagements : le lundi 1er juillet 2019 à minuit

Les VHC partiront devant les voitures modernes.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Lanchâtre Omnisports organise le 3^{ème} Rallye VHC du Balcon-Est du Vercors/Ville de Vif en qualité d'organisateur technique.

L'Association Sportive Automobile DAUPHINOISE organise le 3^{ème} Rallye VHC du Balcon-Est du Vercors/Ville de Vif en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes sous le numéro R17 en date du 21/03/2019 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 228 en date du 21/03/2019.

1. 1P OFFICIELS

Commissaire Technique Responsable VHC : Loys BORDERON Licence n° 183288

ARTICLE 1.3P REGLEMENTATION TECHNIQUE

La réglementation technique de base est contenue dans l'Annexe K et J du Code Sportif de la FIA.

Les Annexes K et J complètes (voitures éligibles, préparation sécurité, publicité), particulières aux Véhicules Historique de Compétitions, sont également disponibles sur le site www.ffsa.org

Le Passeport Technique Historique FIA International (PTH) ou le Passeport Technique Historique FFSA National (PTHN) est obligatoire pour prendre part à un rallye VHC, J2 compris (sauf groupe Rallye Classic de Compétition). En cas de modification de tout ordre, sa mise à jour par la FFSA est impérative, toute voiture devant être strictement conforme à son PTH inter/PTHN.

La FFSA reste propriétaire du PTH inter/PTHN qui doit obligatoirement être signée par le concurrent. Tout changement de propriétaire doit être indiqué. Le passeport technique fédéral est obligatoire pour toute voiture appartenant à un licencié FFSA.

Tout concurrent ayant une demande de PTH en cours d'étude par les membres de la commission d'homologation VHC et souhaitant participer à une épreuve, pourra contacter le service technique VHC, via un courrier (ou courriel) avec la copie de sa fiche d'engagement, afin d'obtenir une dérogation pour pouvoir participer à cette épreuve en Catégorie Classic.

Dans ce cas, pas de passeport 3 volets « classic » délivré, seule l'attestation est nécessaire. La voiture est admise en catégorie Classic sous réserve que les équipements de sécurité soient en conformité avec les exigences en vigueur au jour du rallye.

L'utilisation de phares et rampes de phares, à LED ou à XENON est interdite

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **Rallye du balcon-est du Vercors ville de Vif** doit adresser au secrétariat du rallye **ASA DAUPHINOISE** Maison des Sports 7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS.

La demande d'engagement est disponible en ligne à l'adresse www.ffsa-inscriptions.org

La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée **EN LIGNE** puis imprimée et envoyée par la poste avec le règlement des droits d'engagements au plus tôt le **lundi 3 juin** et au plus tard le **lundi 1er juillet 2019** (cachet de la poste faisant foi).

Attention : Toutes feuilles d'engagements non saisie en ligne sur le site www.ffsa-inscriptions.org ou feuille d'engagement reçu sans règlement des droits d'inscriptions ne sera pas prise en compte.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 10 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **280 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **560 €**

ARTICLE 4P. VOITURE AUTORISEES

4.1P. Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'annexe K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, jusqu'à 1976 inclus I,IR, et J1 et J2 titulaires d'un passeport technique historique (PTH/PTN) à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques rallyes VHC.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition (1977 à 1981)

ARTICLE 5P. ASSISTANCE - PUBLICITE - RECONNAISSANCES - EPREUVES SPECIALES

Conforme au règlement particulier du Rallye Moderne.

ARTICLE 7P - DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallyes VHC

ARTICLE 8P - RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 - CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallyes VHC

ARTICLE 10 - PRIX

Tous les équipages ayant terminé l'épreuve seront récompensés.

PRIX EN ESPECES : Il n'y a pas de dotation en prix.

La remise des prix se déroulera le Samedi 13 juillet

**à la Salle polyvalente VIF sur le podium d'arrivée
à partir de 18h20**